



CAUTION AVEC UNE BANQUE ET UNE COOPERATIVE

Par **CHRISTIAN MAASET**, le **20/01/2012** à **21:34**

Bonjour

mon entreprise va être mise en liquidation judiciaire, mais le souci je suis caution pour mes emprunts bancaires environ 35000€

et en reprenant mon commerce j'ai signé une caution pour le règlement de mes factures, mais cette caution a été signée en mars 2000 alors que j'ai ouvert mon commerce en mai 2000 alors que je ne savais pas le chiffre que j'allais réaliser et aucun plafond ne paraît sur le document, je possède une maison et je ne veux pas perdre mon bien, le montant des factures 113000€ je souhaite avoir un conseil je suis désespéré